

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

**DB2021-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2020 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Madame Dahinden hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 6 799 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	6 799.00 €
Résultats antérieurs reportés	34 385.36 €
Total du résultat à affecter	41 184.36 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	30 288.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 203.29 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	41 184.36 €
Report en exploitation R002	41 184.36 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

